



## AVIS PUBLIC

### Avis de défaut de paiement des taxes foncières

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée conformément à l'article 513 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19), que le conseil municipal a adopté lors de la séance du 9 septembre 2024 la résolution **24-08-202** ordonnant au greffier de la Ville de Cap-Santé de vendre à l'enchère publique, pour taxes foncières impayées. La vente aura lieu à la salle des séances du conseil municipal dans l'édifice situé au 194, route 138 à Cap-Santé, le **mercredi 13 novembre 2024, à 14 h**, en la manière prescrite par la Loi, les immeubles ci-après décrits.

Pour éviter la mise en vente d'un immeuble, le paiement total des taxes foncières, les intérêts et les frais subséquents encourus doit être effectué avant l'heure prévue pour la vente.

	PROPRIÉTAIRES	MATRICULE / LOTS / EMPLACEMENT CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PORTNEUF	TAXES DUES (CAPITAL ET INTÉRÊTS) AU 6 SEPTEMBRE 2024 <sup>1</sup>
1.	MPB Auto	Matricule : 0872-71-9405.00-0000 Lot : 3 834 069 Emplacement : 40, route 138	14 835,42 \$
2	Carole ROUSSEAU André PERREAULT	Matricule : 0273-73-1449.00-0000 Lot : 3 831 853 Emplacement : 180, rue de l'Anse	7 348,78 \$
3	Maurice PAPILLON	Matricule : 0770-88-1974.00-0000 Lots : 3 833 649 Emplacement : route 138	4,54 \$

*1- Certains frais s'ajouteront à ce montant, entre autres les taxes scolaires (s'il y a lieu) et un montant pour les frais administratifs.*

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

Toute personne qui désire se porter adjudicataire (acheteur) ou agir à titre de mandataire doit s'inscrire, au préalable, la journée de la vente entre 13 et 14 h au 194, route 138 à Cap-Santé, endroit prévu pour la vente. Aux fins de l'attestation requise en vertu de l'article 2990 du Code civil du Québec, la personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire doit produire une preuve de son identité. Dans le cas où la personne agit à titre de mandataire d'une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; dans le cas où elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire la résolution certifiée conforme la désignant comme mandataire ainsi qu'une copie de l'état de renseignements émis par le Registraire des entreprises du Québec.

Le prix d'adjudication est payable **en entier immédiatement** en argent comptant, traite bancaire, mandat-poste ou chèque certifié à l'ordre de la Ville de Cap-Santé. Le cas échéant, le remboursement de l'excédent se fera au moyen d'un chèque émis par la Ville de Cap-Santé dans les 10 jours suivant l'adjudication, et ce, sans intérêt. Aucune carte de débit ou crédit n'est acceptée. À défaut de paiement complet et immédiat, le greffier ou la personne procédant à la vente, remet sans délai l'immeuble en vente.

La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) s'appliquent à ces ventes sauf s'il s'agit de la vente d'un immeuble d'habitation non neuf. L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est inscrit aux fichiers de la TPS et TVQ doit fournir ses numéros lors de son inscription préalable la journée de la vente.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'adjudication.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

Mme Nancy Sirois, directrice générale et greffière-trésorière

# Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
-----------------------------	----------------------	------------------------

Pain Pain S.E.N.C. 454 Rue Saint-Paul Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0	Addition d'autorisation de spectacle sans nudité au 1 <sup>er</sup> étage et changement de catégorie du permis bar au permis de restaurant sur la terrasse.	PAIN PAIN PAIN 454 Rue Saint-Paul Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0 Dossier : 4508321
--	---	---

Québec

**800 000**  
QUÉBÉCOIS SONT  
**ANALPHABÈTES**

**Aidez-nous  
à les aider!**

Faites un don :

1 800 361-9142

[fondationalphabetisation.org](http://fondationalphabetisation.org)

**Fondation pour  
l'alphabétisation**

Des mots d'espoir

 **Saint-Marc-  
des-Carières**  
De service, de nature

965, boul. Bona-Dussault  
Saint-Marc-des-Carières (Québec)  
G0A 4B0  
Tél. : 418-268-3862 Fax : 418-268-8776  
Courriel : [info@villemarc.com](mailto:info@villemarc.com)

### AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le soussigné, Marc-Eddy Jonathas, directeur général/greffier-trésorier de ladite Ville, que les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure ci-dessous lors d'une assemblée ordinaire qui aura lieu le **8 octobre 2024 à 20h00**, au Centre communautaire et culturel situé au 1770 boulevard Bona-Dussault.

Nature et effets de dérogation demandée:

➤ Adresse : 580 et 600, rue Saint-Gilbert (lot 6 628 087 et 6 628 088)

- Autoriser une aire commune de stationnement pour desservir les habitations comportant chacune six (6) logements, sur des terrains contigus, en zone résidentielle, alors que les aires de stationnement communes sont uniquement autorisées en zones commerciales ou mixtes, pour desservir plus d'un usage.

Dispositions du règlement de zonage 312-00-2012 en vigueur, zone Rc-12.

➤ Adresse : 245, boulevard Bona-Dussault (lot 6 302 097)

- Autoriser un indice d'occupation du sol de 52 % alors que la norme pour la zone visée est de 50 %.

Dispositions du règlement de zonage 312-00-2012 en vigueur, zone Ib-1.

Fait à Saint-Marc-des-Carières, ce 20 septembre 2024

Marc-Eddy Jonathas, dir. gén. / greffier-trés.